



ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

BILAN D'ACTIVITÉ

2021

Service de Placement Familial Spécialisé PÔLE SOUTIEN FAMILIAL



Bât. de l'Orme
641 chemin de Montfavet
84140 MONTFAVET

 04 90 80 64 50

 04 90 80 64 69

 pfs@advsea84.asso.fr

Commentaires

Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.

Validation/ présentation

Conseil d'administration du 25/04/2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. L'ACTIVITÉ.....	4
I.1. FICHE STRUCTURE.....	4
I.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES.....	7
II. FAITS PRÉGNANTS	8
II.1. LA PYRAMIDE DES ÂGES DES ASSISTANTS FAMILIAUX, LE MANQUE DE CANDIDATURES (ET D'AGRÈMENTS) DANS LE DÉPARTEMENT	8
II.2. LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET LE SOIN : UN MANQUE.....	8
II.3. LE CONTRAT JEUNE MAJEUR	8
II.4. UNE ORGANISATION SANS CESSER EN MOUVEMENT	8
III. L'ASSISTANT FAMILIAL AU CŒUR DU DISPOSITIF	9
III.1. L'ASSISTANT FAMILIAL EN QUELQUES CHIFFRES	9
III.1.1. Pyramides des âges	9
III.1.2. Répartition hommes/femmes	10
III.1.3. Type de contrat	10
III.1.4. Motifs des départs	11
III.1.5. Le recrutement des assistants familiaux	11
III.2. DISPOSITIFS DÉVELOPPÉS PAR LE SERVICE POUR FAVORISER LES BESOINS DE CONGÉS ET REPOS DES ASSISTANTS FAMILIAUX.....	12
III.3. LE POSTE DE RÉFÉRENT PROFESSIONNEL : UN ACCOMPAGNEMENT À PLUSIEURS NIVEAUX.....	13
III.3.1. Groupe 1 ^{er} accueil	13
III.3.2. Groupe accompagnement TUTORAT DEAF	13
III.3.3. Les réunions pluridisciplinaires et autres réunions auxquelles participent les AF	14
III.3.4. Réorganisation du stage 60 heures	14
III.3.5. Mise à jour des besoins au niveau des ISE	15
III.4. APP ET FORMATIONS DES ASSISTANTS FAMILIAUX.....	15
III.4.1. APP	15
III.4.2. Formations	16
III.5. LES OUTILS NUMÉRIQUES POUR TOUS.....	16
III.6. LA GESTION DU COVID ET DES SES CONSÉQUENCES SUR L'ACCUEIL FAMILIAL	17
III.7. ACTUALISATION DES OUTILS ADMINISTRATIFS	17
IV. PERSPECTIVES	18
IV.1. LES OUTILS NUMÉRIQUES.....	18
IV.2. LES FORMATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL.....	18
IV.3. LES ACTIONS COLLECTIVES ET LE CVS	18
IV.4. FICHES ACTIONS DU PROJET DE SERVICE.....	19
V. CONCLUSION	19

INTRODUCTION

L'impact de la crise sanitaire sur notre organisation, sur nos personnels, les enfants et leurs familles ainsi que nos partenaires nous a conduit à annuler, reporter ou réaménager plusieurs rencontres, manifestations et autres accompagnements collectifs qui ne pouvaient être maintenus, sinon au risque de porter atteinte à la santé des personnes.

Pour autant, nous n'avons pas fait que subir la situation même si nous avons été le plus souvent en perpétuelle adaptation à un contexte jusqu'à ce jour toujours en mouvement. Les dossiers et projets de fond ont été menés à leur terme malgré un rythme d'avancement qui a largement souffert des priorités données aux urgences quotidiennes. Il en fut ainsi notamment pour le projet de service qui a été approuvé par le Conseil d'Administration et transmis aux autorités de tarification et de contrôle.

Malgré les circonstances très chronophages liées à la pandémie de la Covid-19 et à la très forte mobilisation pour y faire face, nous avons alterné une activité en présentiel, autant que faire se peut, avec l'adoption de nombreuses mesures barrières pour limiter les risques de propagation du virus et protéger tant nos salariés que notre public : redéfinition des priorités d'intervention, aménagement des plannings, utilisation d'équipements individuels de protection, aménagement des espaces de travail et de circulation, limitation des accès... Nous avons ainsi absorbé quotidiennement les angoisses, les anxiétés, les détresses, mais aussi les colères et parfois les insouciances de tous, face à la situation.

Les conditions d'exercice de la mission d'assistant familial est au cœur de nos préoccupations. La pluralité des troubles des enfants et la multiplicité de la prise en charge rend plus difficile la mission et l'attractivité du métier. Nous avons fait le choix, afin de renforcer le soutien, d'organiser mensuellement cette année, une analyse de la pratique pour les assistants familiaux, par groupe de 12.

La dégradation des situations familiales nécessite un soutien à la parentalité et un maintien du lien en présence d'un tiers qui implique une intervention soutenue des référents éducatifs.

Aussi, malgré le contexte, nous avons permis à tous les assistants familiaux de prendre une, à plusieurs périodes de congés en organisant de nombreux relais mais aussi en organisant de nombreux séjours en colonies classiques ou adaptées (période estivale ou d'hiver).

Je remercie très chaleureusement l'engagement de chacun des salariés du Placement Familial Spécialisé qui ont su faire face ensemble et avec professionnalisme à cette adaptation en continu.

I. L'ACTIVITÉ

I.1. FICHE STRUCTURE

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 12,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

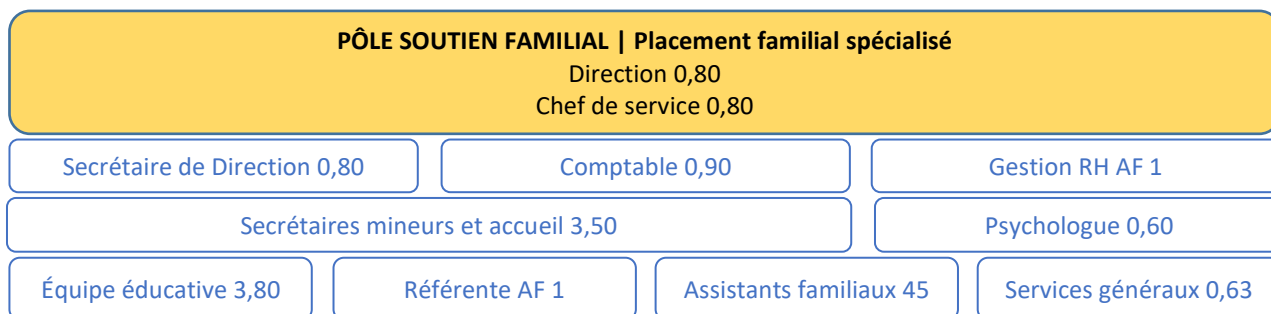
➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

➤ Organigramme



➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participer à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

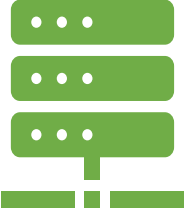
➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

➤ Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11,47 ANS	26 % d'enfants de 0 à 6 ans 30 % d'enfants de 6 à 12 ans 44 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
TAUX D'OCCUPATION EN %	97%		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	RÉPARTITION PAR SEXE	47 % de filles, 53 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	24 098	RECONNAISSANCE MDPH	38 % des enfants
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	98,54	ENFANTS SORTANTS	11 enfants
	ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	87 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
	RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX	73 % JE du Comtat 17 % JE du Grand Avignon 4 % autres	

➤ Réalisations 2021

La finalisation du projet de service est une étape importante qui a marqué l'année.

L'organisation et la réorganisation hebdomadaire et parfois quasi quotidienne ont rythmé encore cette année, impactant la dynamique d'équipe (Covid-19).

La mise en place d'APP pour les assistants familiaux par groupe de 12 était essentielle dans le soutien et l'accompagnement de la prise en charge des enfants.

Un travail de partenariat avec la CPAM concernant les dossiers médicaux et visites médicales (mais aussi soutien et orientation d'enfants nécessitant des soins importants) a été fructueux, de même avec la MDPH et la CAF.

➤ Enjeux et perspectives

Un soutien et accompagnement soutenu et de proximité au profit des assistants familiaux sont mis en place par le référent professionnel spécifiquement et plus largement par l'équipe pluridisciplinaire.

La nécessité de faire tiers dans la relation de l'assistant familial avec l'enfant et sa famille, la charge émotionnelle de ce professionnel dans l'exercice de sa mission, une réactivité nécessaire implique un accompagnement spécifique afin de faire perdurer l'accueil et permettre à l'enfant de se construire.

Selon les besoins repérés, des réponses sont apportées tant au niveau individuel d'accompagnement sur les postures professionnelles, les difficultés familiales, relationnelles, qu'en terme de formation individuelle (60h, DEAF...) ou collective concernant l'évolution du public, le soutien à la parentalité, l'évolution de la fonction.

I.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES

PLACEMENT FAMILIAL

2021



LE TAUX D'OCCUPATION EST DE 98,54%



76 enfants ont été accueillis en 2021 dont 40 garçons et 36 filles

- 2 enfants 0-3 ans
- 10 enfants 3-6 ans
- 27 enfants 6-12 ans
- 27 enfants 12- 18 ans
- 10 + de 18 ans



11 enfants ont quitté le placement familial orientés vers :

- ↳ 2 Retour en famille
- ↳ 1 SAPSAD
- ↳ 0 AEMO
- ↳ 1 Structures collectives (MECS, lieu de vie)
- ↳ 3 ASE - AED
- ↳ 4 Fin de contrat jeunes majeurs

13 admissions

- 2 enfants 0-3 ans
- 5 enfants 4-6 ans
- 4 enfants 7- 12 ans
- 2 enfants 13- 18 ans



Orientés par :

- ↳ 5 SAPSAD
- ↳ 2 AEMO
- ↳ 6 ASE



II. FAITS PRÉGNANTS

II.1. LA PYRAMIDE DES ÂGES DES ASSISTANTS FAMILIAUX, LE MANQUE DE CANDIDATURES (ET D'AGRÈMENTS) DANS LE DÉPARTEMENT

Actuellement, en France, environ 40 000 assistants familiaux accueillent quelques 76 000 enfants placés et 40 % des assistants familiaux en poste atteindront l'âge de la retraite d'ici cinq ans. C'est un métier qui voit accueillir des enfants de plus en plus abîmés, avec des troubles du comportement, des troubles de la personnalité, mais aussi des handicaps divers et variés.

La question du recrutement est au centre de nos préoccupations et de nos stratégies pour l'avenir du service et se situe dans la reconnaissance du métier, l'accompagnement, le soutien de proximité, la formation. C'est cette identité qui rendra attractif notre dispositif. Nous devons faire connaître et reconnaître notre identité.

II.2. LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET LE SOIN : UN MANQUE

Les troubles que rencontrent les enfants accueillis ont besoin de multiples prises en charges. Les CMPP, CMPI, CMPEA sont saturés, manquent de personnels, les enfants ne peuvent bénéficier d'une prise en charge qu'un an après leur inscription. Nous sollicitons le secteur libéral avec lesquels nous avons conventionné mais cela reste insuffisant compte tenu des besoins repérés.

A cette pénurie s'ajoute celles des orientations vers le médico-social. Pas de places en IME sur le département (2 à 3 ans d'attente) par exemple. Les majeurs porteurs de handicaps ne trouvent pas d'orientations adaptées malgré une mobilisation de tous les partenaires. Le manque chronique de places en établissements médico-sociaux ne permet pas, conformément à la loi, l'accueil et l'accompagnement personnalisés et adaptés des personnes handicapées dans les établissements et services médicaux sociaux et de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

II.3. LE CONTRAT JEUNE MAJEUR

Au cours de l'année 2021, une dynamique de travail a été impulsé concernant la nécessité de préparer au mieux le départ des jeunes majeurs du service. En effet, les deux places de contrats jeunes majeurs dont le PFS dispose, ne répondent pas à tous les besoins. Ainsi, des ateliers ont été mis en place pour aider les jeunes à se familiariser avec les procédures administratives, découvrir les structures de droits communs, etc. Des recherches se poursuivent concernant une meilleure connaissance des partenaires qui pourraient intervenir par la suite et répondre aux besoins. Cette problématique a été plusieurs fois évoquée en équipe y compris auprès des assistants familiaux, acteurs prépondérants dans le travail de préparation à l'autonomie de ces jeunes.

Ce travail de préparation du départ de nos majeurs est à poursuivre car il revêt un caractère essentiel pour le développement de leurs projets professionnels et personnels.

II.4. UNE ORGANISATION SANS CESSER EN MOUVEMENT

Cette année a été marquée par des réorganisations internes nécessaires au niveau de certains postes :

Au niveau de la direction, l'organigramme a été modifié. Naima ELHADOUCHI, anciennement directrice adjointe a été promue au poste de directrice en juillet 2021. Le recrutement d'un chef de service à 80 % a pu se formaliser en novembre 2021 avec l'accueil de Laureen WRONA.

D'autre part, le départ en congé maternité de deux référents éducatifs au cours de l'année, et le départ définitif du service d'un troisième référent a nécessité une réactivité importante en termes d'embauches afin de pallier au mieux à ces absences. Si bien que les postes ne sont pas restés vacants et qu'une période de passation a pu avoir lieu pour certains. En lien avec l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des référents éducatifs, la situation a pu se stabiliser. Cela a également été rendu possible du fait du soutien mutuel entre les référents éducatifs expérimentés et ceux nouvellement arrivés.

D'autant que ces changements et réorganisations amènent à une charge de travail importante qu'il semble important de mettre en exergue. Malgré ces constats positifs, il est à noter que cette situation de changement de référent a pu être anxiogène pour les familles et les enfants, mais aussi pour les assistants familiaux.

Au niveau des postes administratifs du PFS, il s'est avéré nécessaire de travailler à la réorganisation des missions de chacune des secrétaires « mineurs » afin de répartir les charges de travail et de mieux répondre aux besoins du service. Cette réorganisation a été présentée en réunion institutionnelle à l'ensemble des salariés.

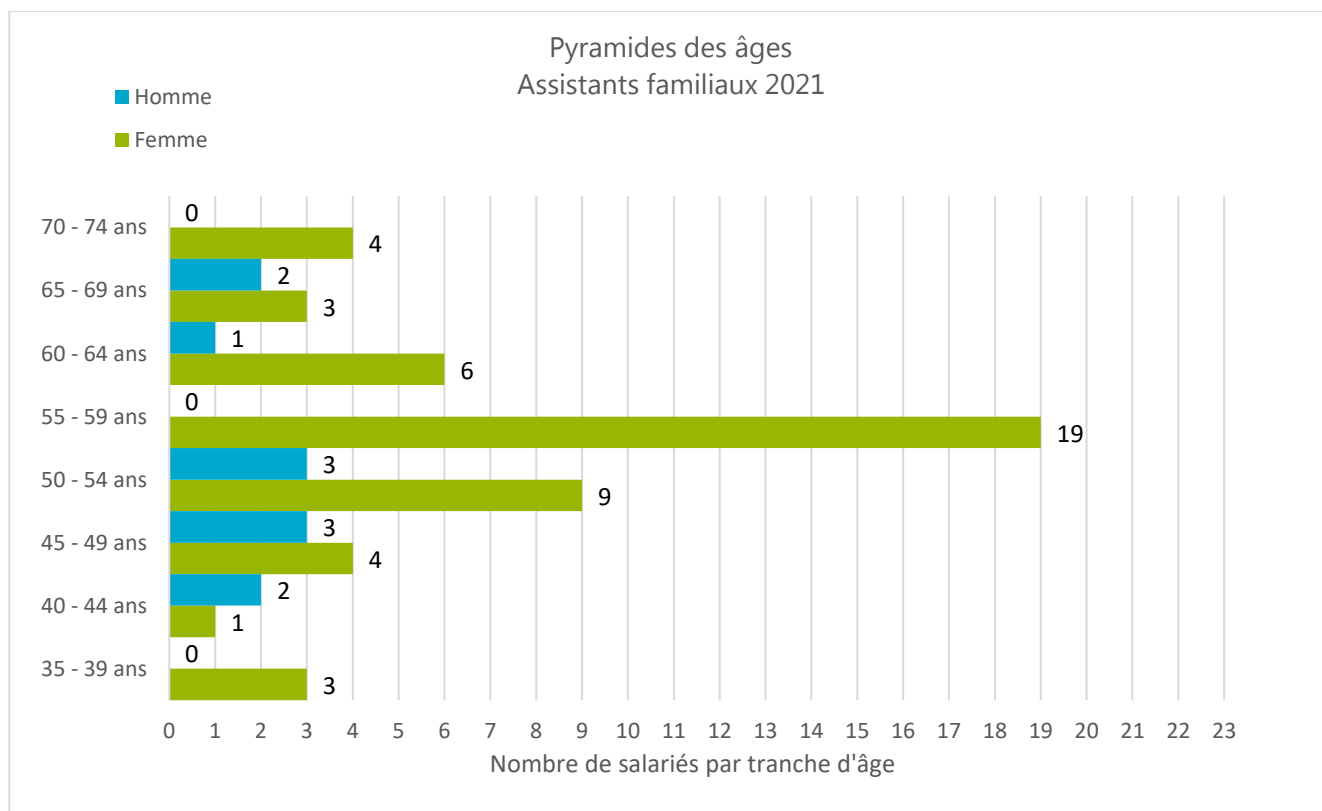
En octobre 2021, après une réflexion partagée au sein de l'équipe durant plusieurs mois, la réorganisation de certains espaces au sein des locaux de l'Orme s'est formalisée. Outre le changement de bureaux de certaines secrétaires et psychologue, ce réaménagement a permis la mise à disposition d'une salle de réunion aux capacités d'accueil plus importante (très facilitant pour l'organisation de réunions, APP et formations).

III. L'ASSISTANT FAMILIAL AU CŒUR DU DISPOSITIF

III.1. L'ASSISTANT FAMILIAL EN QUELQUES CHIFFRES

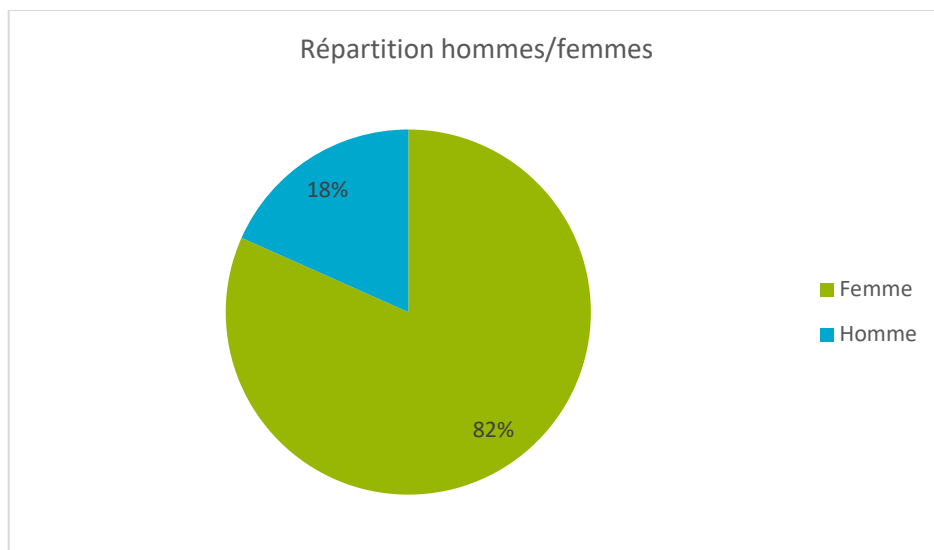
III.1.1. PYRAMIDES DES ÂGES

La moyenne d'âge en 2021 est de 54 ans, contre 56 ans en 2020 et en 2019.



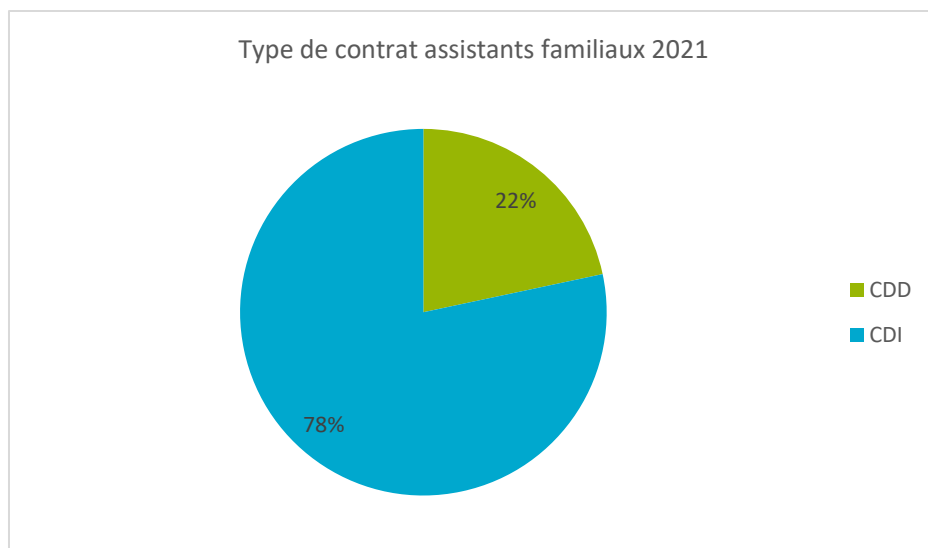
III.1.2. RÉPARTITION HOMMES/FEMMES

La profession d'assistant familial reste majoritairement féminine au sein du PFS.



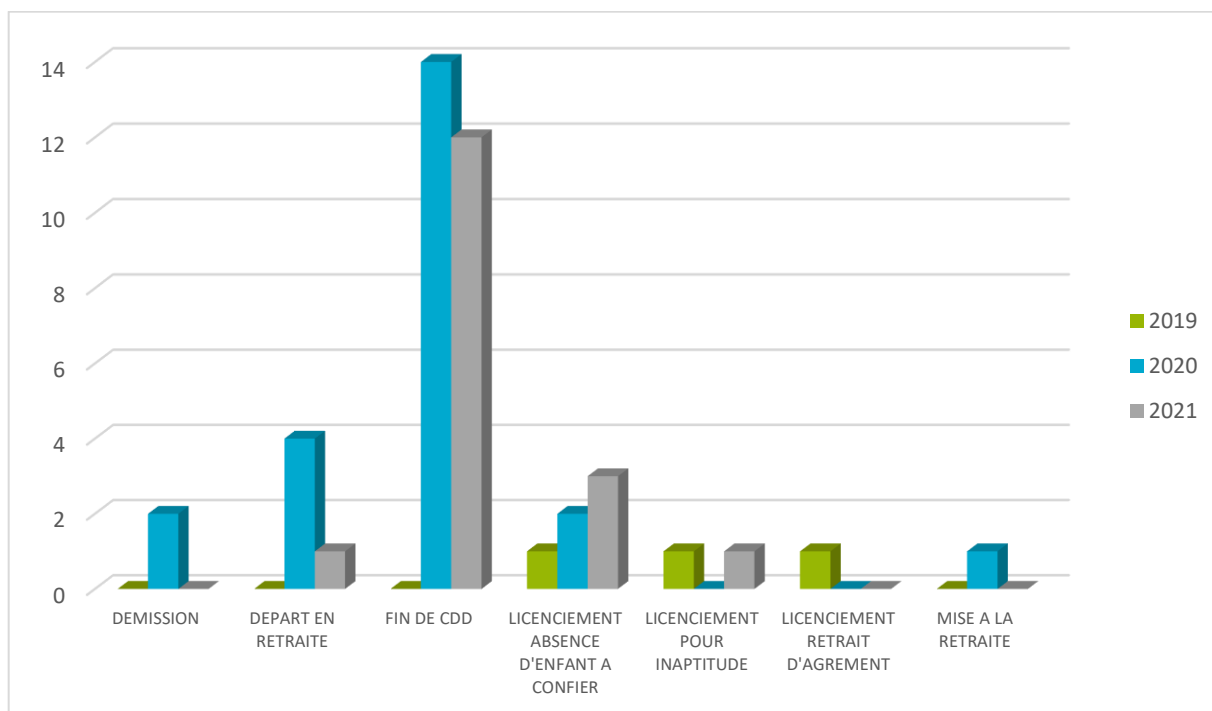
III.1.3. TYPE DE CONTRAT

3 assistants familiaux ont bénéficié de contrats en CDD (plusieurs sur l'année) tandis que tous les autres sont en CDI :



III.1.4. MOTIFS DES DÉPARTS

Cette année, 1 assistant familial a fait valoir son droit à la retraite (3 places) contre 5 en 2020 (soit 10 places) et aucun en 2019. Aucune démission n'a eu lieu en 2021 :



III.1.5. LE RECRUTEMENT DES ASSISTANTS FAMILIAUX

En 2019, 8 assistants familiaux ont été embauchés contre 5 en 2020 et 4 en 2021. Ainsi, il apparaît une diminution dans le nombre de recrutements faute de candidature.

L'organisation des accueils des enfants, des relais et des congés des AF en sont impactés. Le métier reste à promouvoir tant au niveau associatif, départemental que national.

En juin 2021, une rencontre avec l'équipe de la commission d'agrément du Vaucluse nous a permis de faire remonter nos constats. La commission déplore également le manque de candidatures et se voit par ailleurs contrainte de ne pas donner suite à des demandes ne répondant pas au profil souhaité.

Il est à noter que les dernières embauches sur le service concernent des professionnels, nouvellement agréés et débutants dans la fonction, ne disposent que d'un seul agrément. En comparaison, les personnes partant à la retraite peuvent avoir jusqu'à 3 places... La seule comparaison du nombre d'embauches et de départs ne suffit donc pas à expliquer le manque de places.

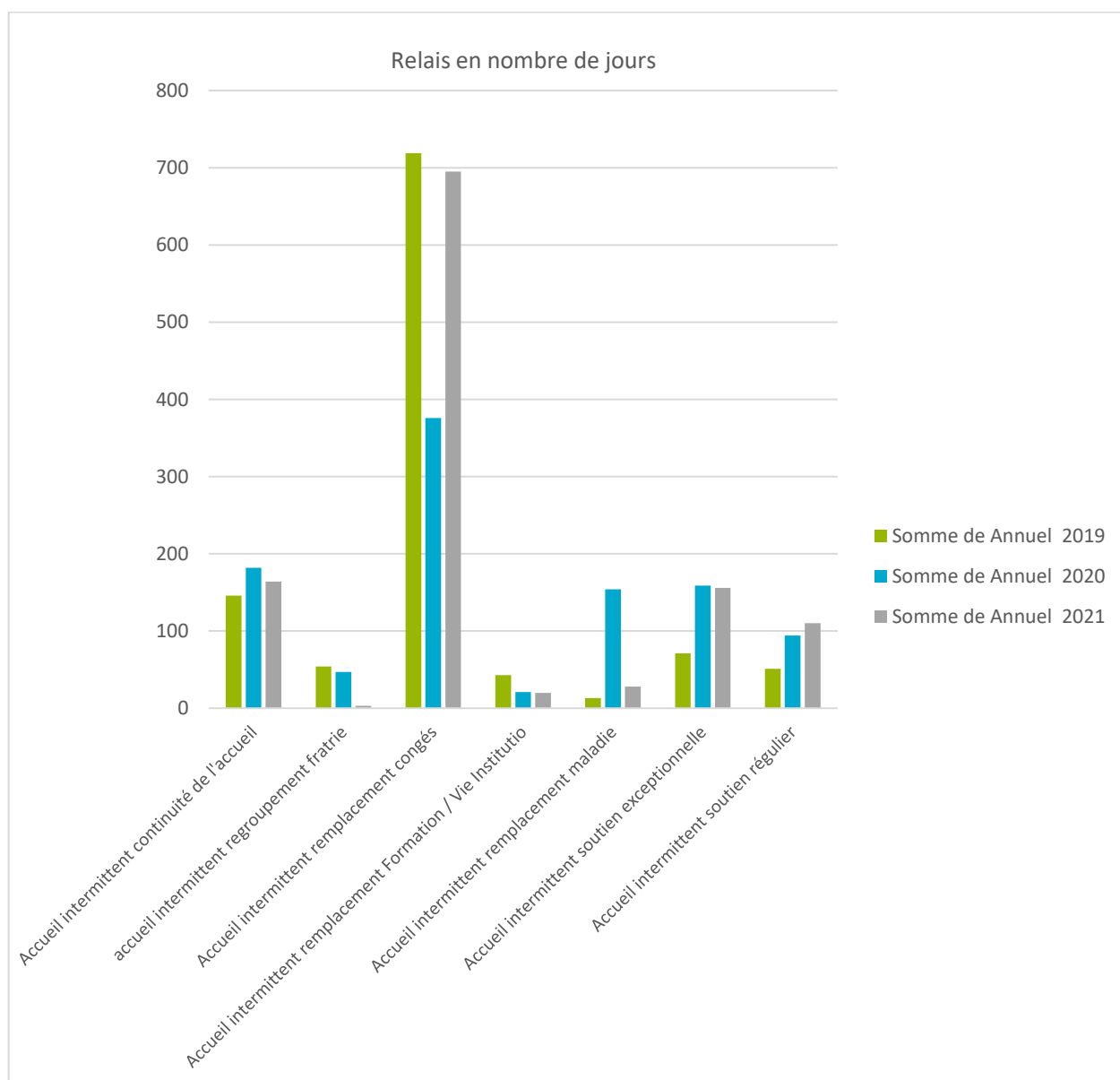
Chaque recrutement d'AF par notre service a nécessité en 2021 une session de formation initiale de 60 heures individuelles (4 sessions pour 4 AF). Ce choix nécessite une mobilisation importante de l'ensemble de l'équipe (sur 8 semaines) mais s'avère nécessaire pour rester le plus réactif possible et garantir au mieux le recrutement envisagé.

III.2. DISPOSITIFS DEVELOPPES PAR LE SERVICE POUR FAVORISER LES BESOINS DE CONGES ET REPOS DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Tout comme les autres professionnels, les assistants familiaux ont besoin de pouvoir poser des périodes de congés. Toutefois, certains d'entre eux n'en font pas la demande. Face à ce constat, la direction a communiqué à plusieurs reprises auprès d'eux afin que l'ensemble puisse être en congés au minimum 3 semaines par an. Cette année, une moyenne de 21 jours de congés posés a été respectée.

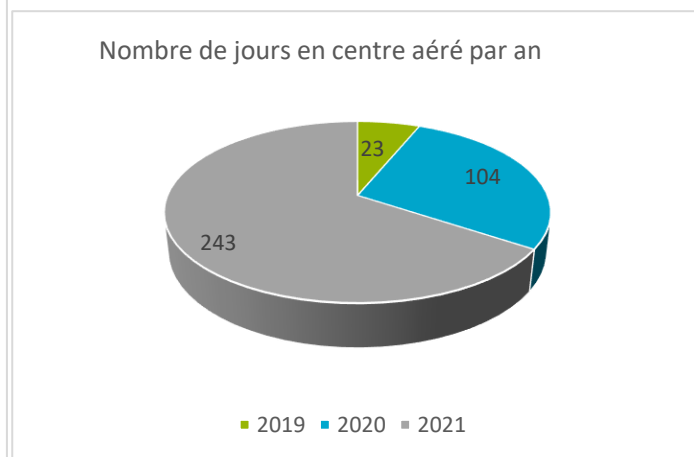
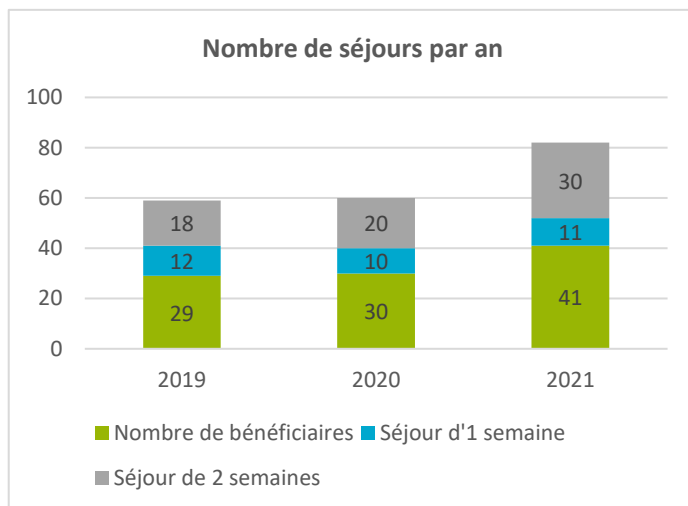
Ces absences pour congés, bien que nécessaires, entraînent une réorganisation complexe au niveau des accueils des enfants par la mise en place de relais. Ces derniers sont pensés de manière à privilégier au mieux les besoins de l'enfant.

De nombreux relais sont également mis en place afin de soutenir les assistants familiaux qui reçoivent des enfants posant d'importants troubles. Ainsi, la séparation avec l'enfant aide le professionnel à prendre de la distance sur la situation et à se reposer.



La mise en place de séjours et de CLSH pour les enfants répond également à ce besoin de relais pour soutenir les assistants familiaux. Par ailleurs, ces activités sont très appréciées des enfants.

Il est parfois nécessaire de faire appel à des organisateurs de séjours adaptés aux situations de handicap malgré le coût élevé de ce type de prestations.



III.3. LE POSTE DE REFERENT PROFESSIONNEL : UN ACCOMPAGNEMENT A PLUSIEURS NIVEAUX

Un référent professionnel intervient dans le service depuis le 16 novembre 2020. Ses missions sont diversifiées mais s'axent principalement sur l'accompagnement des assistants familiaux dans le cadre d'entretiens physiques et téléphoniques.

Dans le cadre de ses fonctions, le référent professionnel accompagne les assistants familiaux dans leurs positionnements professionnels et dans la prise de distance nécessaire à l'exercice de leurs missions. Cette intervention s'axe sur une écoute, une approche transversale des situations vécues et un étayage autour d'une réflexion commune visant la recherche de pistes de travail.

En cas de nouvel accueil, de fin d'accompagnement ou d'évènements particuliers, le référent professionnel peut proposer un rendez-vous mais cela ne revêt pas un caractère systématique. En cas de besoin, chaque assistant familial a la possibilité de solliciter le référent, et ce, quel que soit le niveau d'expérience du professionnel concerné.

L'intervention du référent professionnel s'inscrit également dans l'organisation de temps d'échanges entre les assistants familiaux à travers la mise en place de réunions ou de groupes de travail :

III.3.1. GROUPE 1^{ER} ACCUEIL

Au cours de l'année 2021, le groupe « accompagnement premier accueil » s'est mis en place. Il s'est déroulé en juin, septembre et décembre. Il a réuni des AF récemment arrivés sur le service (intervient entre les 60h et l'entrée en DEAF) et s'est organisé autour de différents thèmes. L'objectif est l'accompagnement de l'assistant familial dans ses postures autour d'une réflexion commune.

III.3.2. GROUPE ACCOMPAGNEMENT TUTORAT DEAF

Les assistants familiaux qui s'inscrivent dans une démarche de formation DEAF sont amenés à participer à des groupes de travail organisés par le référent professionnel. L'objectif est de les aider à se préparer aux épreuves du diplôme notamment en les aidant à consolider leurs connaissances.

Les sujets traités en 2021 concernaient principalement l'organisation de l'ADVSEA et les missions de chaque service mais aussi la présentation de certaines lois qui réglementent le métier d'AF.

La participation du référent professionnel au jury du DEAF, qui s'est déroulé à Marseille en novembre 2021, lui a permis une meilleure connaissance du déroulement du diplôme et des attendus pour les groupes à venir.

La présence du référent professionnel aux jurys blancs et une intervention en tant qu'intervenant lors d'une journée de formation DEAF concernant les outils professionnels du service, ont permis de renforcer l'accompagnement proposé.

III.3.3. LES RÉUNIONS PLURIDISCIPLINAIRES ET AUTRES RÉUNIONS AUXQUELLES PARTICIPENT LES AF

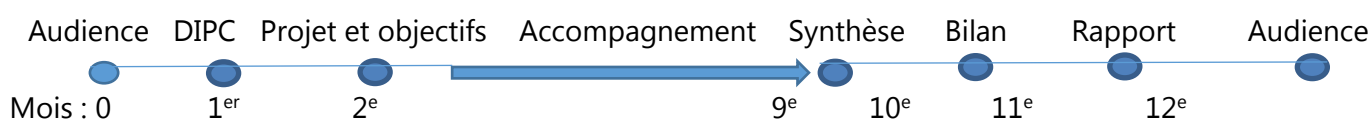
Dans l'objectif de pouvoir travailler sur la place des assistants familiaux au sein du service PFS, des réunions pluridisciplinaires se sont remises en place. Il s'agit d'aider à fluidifier les échanges, travailler davantage sur une réflexion commune et une organisation partagée en présence de l'équipe pluridisciplinaire qui se compose de : plusieurs assistants familiaux, le référent éducatif des enfants, la psychologue (sur certains groupes), la référente professionnelle et un cadre de direction.

Ce temps d'échange (en dehors des temps formels de réunion projet, synthèse ou bilan) a pour objectif principal de communiquer sur des questions d'organisation de service. L'ensemble de l'équipe pourra s'engager dans un réel travail pluridisciplinaire visant le partage d'information et une réflexion collective. L'enjeu est que chacun des professionnels du service puisse trouver sa place dans l'équipe.

Il est également à noter qu'au cours de cette année le service a beaucoup communiqué auprès des assistants familiaux sur la possibilité de solliciter une étude de situation. Il s'agit d'une réunion qui se déroule en présence d'une partie de l'équipe pluridisciplinaire et d'un responsable hiérarchique. Elle a pour objectif d'évoquer de manière détaillée la situation des enfants et d'établir une réflexion commune autour de ses besoins. Elle s'inscrit en cohérence avec la mise en place du projet de l'enfant. Néanmoins, nous constatons que cette instance est très peu sollicitée.

Par ailleurs, les AF sont systématiquement invités à participer au projet de l'enfant et au bilan.

Ils participent également au temps de synthèse, réunion qui se déroule entre ces deux temps, et qui permet un échange formalisé, entre le référent éducatif, le psychologue et l'assistant familial. Ce temps permet à l'AF de pouvoir communiquer sur ses observations et ses préconisations concernant la situation de l'enfant accueilli tout en prenant en compte l'évaluation des autres membres de l'équipe. Ainsi, c'est un réel temps de réflexion partagée basée sur les besoins de l'enfant et prenant en compte ceux de l'AF.



III.3.4. RÉORGANISATION DU STAGE 60 HEURES

Lors de l'embauche d'un nouveau salarié un stage préparatoire à l'accueil de l'enfant d'une durée de 60 heures est proposée. Il se déroule au service durant deux semaines. Il a été restructuré au cours de l'année 2021 afin notamment d'étoffer et de diversifier les interventions proposées et de répondre au mieux aux attentes des assistants familiaux. Ainsi, par exemple, ils participent désormais à une journée de découverte de la MECS de la Verdière. Ce temps est particulièrement apprécié car c'est une expérience très enrichissante et en lien direct avec le terrain.

L'organisation de ce stage préparatoire dans les modalités actuelles nécessite un temps de préparation important et mobilise la grande majorité du personnel du service sur au moins une demi-journée chacun.

Ce temps apparaît nécessaire afin que le jeune professionnel puisse repérer chacun des membres de l'équipe au niveau de ses fonctions et missions. C'est également un préalable indispensable pour l'accompagnement des enfants, l'engagement dans un travail d'équipe cohérent et la poursuite de l'étayage et de l'accompagnement par le référent professionnel.

III.3.5. MISE À JOUR DES BESOINS AU NIVEAU DES ISE

L'Indemnité de Sujétion Exceptionnelle (ISE) est versée aux assistants familiaux qui reçoivent un enfant qui présente des besoins particuliers en termes de soins et des troubles importants. Ainsi, le questionnaire d'évaluation des sujétions est lié à l'état de santé du mineur/ jeune majeur et s'intéresse aux seules conséquences et prises en charge résultant des troubles de celui-ci. Son objectif est de cerner principalement 4 axes qui se répercutent sur les tâches de l'assistant familial : les soins, la vie quotidienne, l'autonomie et la scolarité.

Au cours de l'année 2021, le référent professionnel s'est attaché à communiquer auprès des AF sur les modalités d'attribution de cette indemnité de manière régulière (point par mail, lors des réunions institutionnelles, des 60 h, etc.).

La procédure concernant les modalités de passation a évolué. Le remplissage du questionnaire d'évaluation revient désormais au référent professionnel en présence de l'assistant familial concerné. Il est ensuite transmis au référent éducatif pour avis et à la direction pour validation.

L'objectif de remettre à jour l'ensemble des évaluations des enfants bénéficiant de l'ISE a été atteint. Il s'agit donc désormais de poursuivre cette régularité en réévaluant la demande une fois par an conformément à la procédure établie.

III.4. APP ET FORMATIONS DES ASSISTANTS FAMILIAUX

III.4.1. APP

La remise en place de temps d'Analyse de la Pratique Professionnelle est apparue nécessaire malgré son coût élevé. Ainsi, un temps d'intervention est proposé chaque mois à l'ensemble des assistants familiaux depuis mai 2021. L'objectif est de les aider dans leurs positionnements au travers d'une prise de recul nécessaire et d'un étayage répondant à leurs besoins.

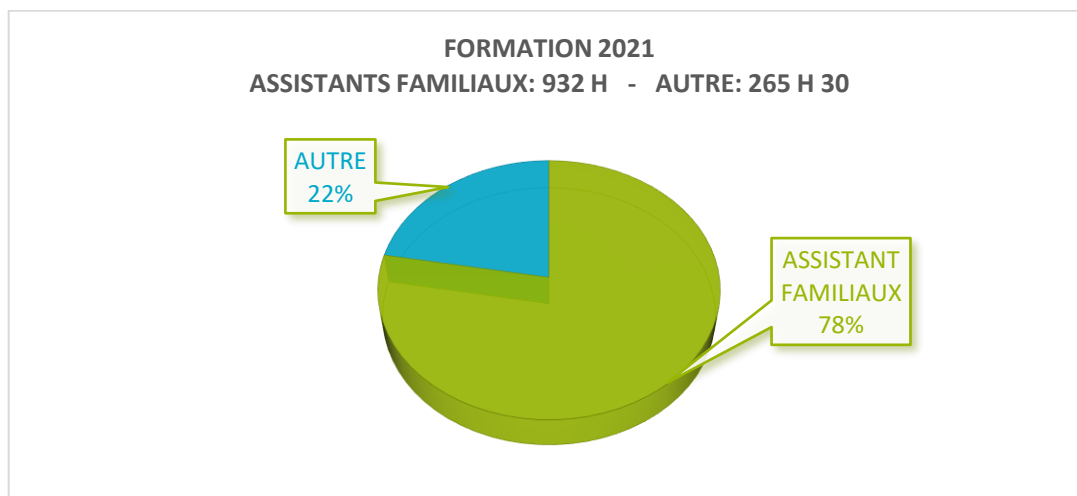
Par ailleurs, et malgré le caractère obligatoire de la réunion, nous observons un taux d'absentéisme important au cours de l'année. Ainsi, certains groupes ont pu être impactés dans leur dynamique en lien avec ce constat.

En fin d'année 2021, un questionnaire a été remis aux assistants familiaux dans le cadre de l'évaluation des APP. L'analyse de ce dernier a permis de mettre en exergue différentes pistes de travail visant à l'amélioration de ce temps. Pour se faire, une rencontre avec l'intervenante aura lieu courant février 2022 afin qu'elle puisse ajuster l'organisation au niveau du déroulement des séances.

Au niveau du lieu, au moment de la mise en place des APP des assistants familiaux, celles-ci se déroulaient au Siège de l'ADVSEA, centre-ville d'Avignon. De nombreux professionnels ont pu exprimer les difficultés rencontrées pour se garer à proximité et l'inconfort de cette situation (perte de temps, consommation de carburant pour trouver une place, stress, etc.). Pour répondre au besoin, depuis octobre 2021, la salle de réunion de notre service a été mise à disposition des assistants familiaux durant les temps d'APP. Ce changement semble apprécié par tous et répond à la demande.

III.4.2. FORMATIONS

La majorité du budget formation est attribuée aux assistants familiaux. Ce chiffre s'explique par le nombre de professionnels très élevé en comparaison aux autres catégories d'emploi et par les besoins notamment concernant le DEAF.



III.5. LES OUTILS NUMERIQUES POUR TOUS

Au vu des besoins, en juin 2021, le service a fourni à chacun des assistants familiaux une adresse email professionnelle, un accès à la plateforme TEAMS et une tablette numérique pour s'y rendre. Dans le cadre de l'accompagnement à l'utilisation de ces outils, chaque professionnel a bénéficié d'une formation d'une demi-journée avec un informaticien. Par ailleurs, le référent professionnel s'est mobilisé dès que nécessaire pour répondre aux questions ou difficultés rencontrées. Une avancée considérable a donc été menée concernant le déploiement des outils numériques.

D'autant, qu'en plus des mails professionnels, les assistants familiaux utilisent désormais leur agenda numérique qui est partagé avec les autres membres de l'équipe et qui facilite l'organisation du service. Cette évolution permet également le déroulement possible de rendez-vous en visio ce qui peut éviter des déplacements récurrents et répondre aux contraintes sanitaires qui s'imposent à nous.

Les modalités d'inscription aux APP / formations diverses ont évolué afin de permettre plus de flexibilité dans l'organisation des assistants familiaux. En effet, différentes dates sont proposées et soumises à inscription via l'espace collaboratif TEAMS.

Malgré tout, il ressort certaines difficultés dans l'utilisation de ces logiciels en lien avec des défaillances au niveau des tablettes (problème de batterie, de lenteur, de bugs). Une réflexion est en cours pour solutionner cette problématique.

Le constat général reste très positif car l'ensemble des assistants familiaux utilise désormais son mail professionnel. Désormais, leur boîte personnelle n'est plus envahie d'informations concernant les situations à tous moments de la journée ou lors des congés.

Il semble effectivement nécessaire d'aller dans le sens de la professionnalisation de ce métier particulier en mettant tout en œuvre pour protéger la sphère privée lorsque c'est réalisable.

Par ailleurs, la mise en place du mail professionnel répond également à une nécessité de protection des données.

III.6. LA GESTION DU COVID ET DES SES CONSEQUENCES SUR L'ACCUEIL FAMILIAL

Cette année la situation sanitaire a encore lourdement impacté l'ensemble des professionnels. Ce constat est particulièrement vrai pour les assistants familiaux qui ont dû assumer la garde des enfants lors de périodes de confinement et lorsque les classes étaient fermées.

Dans le contexte de l'accueil familial, la gestion des gestes barrières est complexe. Ce constat lié à l'important taux de contagion de la maladie a conduit à de nombreux cas de COVID notamment chez les enfants et les AF. L'accueil des enfants « cas contacts » s'est également avéré anxiogène pour les assistants familiaux et leur famille.

En lien avec les demandes de l'État, la question de la vaccination fait elle aussi débat. L'accord des parents pour la vaccination d'un enfant mineur est nécessaire. Or, l'absence de « passe sanitaire » (désormais « passe vaccinal ») à jour pour les plus de 12 ans entraîne des conséquences au niveau de la socialisation de l'enfant, et donc par ricochet, au niveau de la socialisation de l'assistant familial et de sa famille : accès aux structures, restaurants, etc.

La complexité de cette situation n'a pas permis de solutionner les problèmes liés au COVID de manière complètement satisfaisante. Néanmoins, une réorganisation des accueils a été établie dès que possible et au pied levé afin de répondre au mieux aux besoins dans l'objectif de soutenir l'ensemble des professionnels.

III.7. ACTUALISATION DES OUTILS ADMINISTRATIFS

En 2021, une attention particulière a été portée à la nécessaire mise à jour de certains documents administratifs. L'objectif était qu'ils répondent aux dernières exigences légales, qu'ils soient cohérents avec leurs objectifs respectifs, le plus complet possible et qu'enfin, leur utilisation en soit facilitée.

Les documents concernés sont :

- Le guide familial
- Le contrat de séjour
- Les trames de projet, bilan et synthèse

Par ailleurs, le projet de service a été finalisé et validé par le conseil d'administration et transmis aux ATC.

IV. PERSPECTIVES

IV.1. LES OUTILS NUMÉRIQUES

Dans le cadre de la prise en compte des besoins d'outils numériques, le service souhaite pouvoir remplacer les tablettes défectueuses des assistants familiaux et équiper le personnel éducatif d'ordinateurs portables. Une réflexion sur d'éventuelles possibilités de financement est en cours.

Par ailleurs, la salle de réunion actuelle mériterait d'être équipée dans le cadre de l'achat d'une caméra, d'une « pieuvre » pour le son et d'un rétro-projecteur afin de faciliter la réalisation de réunions à distance de qualité (sonore et visuelle). En effet, au-delà de la nécessité de distanciation physique liée à la situation sanitaire, il semble nécessaire d'adapter nos outils aux besoins de demain et de nous moderniser.

IV.2. LES FORMATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Concernant 2022, des journées de formation sont planifiées tout au long de l'année et répondent aux axes définis en amont et validés par l'Association :

ACTIONS DE FORMATION EN DIRECTION DES ASSISTANTS FAMILIAUX

- Développement de l'enfant et la prise en charge des 0-3ans
- Les adolescents en rupture
- Le handicap et les troubles du comportement
- Le soutien à la parentalité

ACTIONS DE FORMATION EN DIRECTION DU PERSONNEL ÉDUCATIF

- Certificat d'art thérapeute (2021/2022)
- Les adolescents en rupture
- Le handicap et les troubles du comportement
- Le soutien à la parentalité
- L'évaluation du risque du danger
- Médiatisation des visites

ACTIONS DE FORMATION EN DIRECTION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

- Le développement des outils numériques

Courant 2022, un groupe de travail sur la formation se tiendra dans l'objectif de définir avec les salariés qui le souhaitent les axes à développer pour l'année 2023.

Un groupe de travail sur le règlement de fonctionnement au domicile des AF est également prévu.

Une charte des valeurs ainsi que la prévention et la gestion des situations de maltraitance est en cours d'élaboration.

IV.3. LES ACTIONS COLLECTIVES ET LE CVS

Afin de répondre à des besoins émergents, des actions collectives ont pu être organisées ponctuellement au sein du service (groupe de parole parents, atelier photo pour les adolescents, sorties culturelles, atelier mère-fille. Le bilan positif nous amène à développer et mettre en place des actions afin de compléter l'accompagnement individuel.

Il en est de même pour le Conseil de Vie Social qui est un lieu d'échange et d'expression par les usagers, pour les usagers, concernant le fonctionnement du service.

IV.4. FICHES ACTIONS DU PROJET DE SERVICE

Afin de faire vivre le projet de service, un comité de suivi devra être mis en place en 2022. Il aura pour finalité de s'assurer de la mise en œuvre du projet ainsi que des actions :

- Développer un parcours spécifique pour la petite enfance
- Développer un parcours spécifique pour les 12/18 ans
- Promouvoir le métier d'assistant familial

V. CONCLUSION

L'année 2021 s'est avérée forte en adaptation parfois déstabilisante pour les professionnels.

La pandémie persistante, l'évolution certaine des problématiques familiales, des troubles multiples que présentent les enfants accueillis obligent les professionnels que nous sommes à revisiter sans cesse nos pratiques professionnelles.

Notre désir de développer un réel partenariat, au service des jeunes reste très présent. Le travail de soutien à la parentalité, reste un axe prioritaire ainsi que l'organisation du CVS.

Pour ces raisons, l'organisation, le « faire équipe » et la formation doivent se poursuivre et se consolider dans le respect des valeurs associatives, des individualités au bénéfice des enfants et des familles que nous accompagnons.

En conclusion, il nous faut rester en 2022 dans la concrétisation des objectifs que nous nous sommes fixés depuis quelques temps

- Développer et partager de bonnes pratiques pour répondre aux besoins
- Soutenir les professionnels
- Faciliter l'expression des personnes accueillies
- Poursuivre le travail de collaboration avec nos autorités de contrôle et de tarification pour permettre d'une part, de continuer à assurer une qualité d'accompagnement au profit des enfants accueillis et d'autre part, de pérenniser l'avenir du PFS.

Le 04/03/2022

Naïma ELHADOUCHI
Directrice du Pôle Soutien Familial